

AVIS DE MODIFICATION APPORTÉE AUX EXIGENCES DU PROGRAMME D'ATTESTATION

BNQ 1922-900 *Masques destinés aux milieux de travail*

Date

2021-08-03

Mise à jour du programme d'attestation BNQ 1922-900 en référence au fascicule d'attestation BNQ 1922-900/2020-12-17 (M1 2021-03-11) et (M2 2021-08-03)

Le présent avis a pour but de vous informer :

- de la mise à jour du programme d'attestation BNQ 1922-900 qui est maintenant offert en référence au fascicule d'attestation BNQ 1922-900/2020-12-17 (M1 2021-03-11) et (M2 2021-08-03);
- des modalités entourant la période de transition accordée aux entreprises pour se conformer aux nouvelles exigences énoncées dans l'édition 2021-08-03 du fascicule d'attestation BNQ 1922-900/2020-12-17 (M1 2021-03-11) et (M2 2021-08-03).

Le programme d'attestation est maintenant assujéti aux exigences du fascicule d'attestation BNQ 1922-900/2020-12-07 (M1 2021-03-11) et (M2 2021-08-03) *Masques destinés aux milieux de travail*. Ce dernier précise les conditions d'intervention particulières du BNQ ainsi que les exigences particulières que l'entreprise doit respecter dans le cadre du programme d'attestation.

Les modalités qui entourent cette période de transition sont les suivantes :

- À compter du 3 août 2021, toute nouvelle demande d'attestation sera traitée dans le cadre des nouvelles exigences du programme d'attestation.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Madeleine Tétrault, ing.

Bureau de normalisation du Québec

Cell. : 581 991-5636

Courriel : madeleine.tetrault@bnq.qc.ca